

S E R M O N

D O U Z I E M E.

Deux argumens pour nous induire

A L A

SANCTIFICATION.

Rom. chap. 8. v. 12. *Partant donc, mes Freres, nous sommes debiteurs, non point à la chair, pour vivre selon la chair.*

13. *Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez : mais si par l'Esprit vous mortifiez les faicts du corps, vous vivrez.*

ST. Paul 1. Cor. 3. 16. rapporte toute l'excellence & la gloire des fideles à ce qu'ils sont les temples de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en eux. *Ne sçavez-vous pas, dit-il, que vous estes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous ? En effet si nous considerons les*
avan-

sur le chap. VIII. des Rom. v. 12. 13. 413

avantages que nous recevons de la communion de l'Esprit du Seigneur, nous trouverons qu'autant qu'est abjecte & miserable nostre condition naturelle, autant est excellente & glorieuse nostre condition surnaturelle. Car estant de nature enfans d'ire & étrangers de Christ, nous sommes par l'Esprit du Seigneur faits un mesme corps avec luy, comme l'Apôtre dit ^{1. Cor.} *que comme tous les membres du corps qui est* ^{12.} *un, bien qu'ils soient plusieurs, sont un corps, en telle maniere aussi est Christ : parce que nous avons tous esté baptisez en un mesme Esprit, pour estre un mesme corps.* Par cet Esprit, nous qui comme créatures, estions infiniment esloignez du Créateur, & de plus comme pecheurs avions encouru son ire, sommes tellement approchez de luy, qu'il demeure en nous & nous en luy. Ainsi cet Esprit est le lien de la communion que nous avons avec le Fils de Dieu : c'est ce qui nous fait estre chair de sa chair, & os de ses os : c'est ce qui nous fait estre ses membres, de mesme qu'au corps humain l'Esprit espandu du chef sur les membres, conjoint les membres avec le chef. De plus, estans de nature morts en nos fautes & en nos pechez, cet Esprit nous regenere & nous vivifie, comme l'enseigne Jesus-Christ nostre Seigneur au 3. de

St. Jean, où il nous parle d'estre nez de l'Esprit. Cet Esprit forme dedans nous le nouvel homme, créé selon Dieu en justice & en vraie sainteté, & qui se renouvelle en connoissance selon l'image de Dieu. Il donne à nos ames un estre spirituel, & comme dit S. Pierre en sa 2. Ep. 1, *la nature divine, tellement que nous qui contemplant comme en un miroir, la gloire du Seigneur à face découverte, sommes transformez en la mesme image, comme par l'Esprit du Seigneur.* 2. Cor. 3. 18. Davantage cet Esprit habitant en nous, nous conduit & nous adresse par ses inspirations. Il donne paix & joie à nos consciences: Rom. 14. *le regne de Dieu est paix & joie par le St. Esprit.* Il soulage nos foiblesses, Rom. 8. 25. *Il est l'arrhe de nostre héritage,* Ephes. 1. *& par lui nous sommes scellez pour le jour de la redemption* Eph. 4. Enfin par cet Esprit nous avons assurance contre la mort, & témoignage certain de nostre bien-heureuse resurrección: Car si Christ est en vous le corps est bien mort à cause du peché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice. Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Christ des morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jesus des morts vivifiera aussi vos corps mortels, par son Esprit habitant en vous. Rom. 8. 10. 11. De
tous

sur le chap. VIII. des Rom. v. 12. 13. 415

tous ces effets du St. Esprit en nous, nous recueillons aisément, quelle obligation nous avons au St. Esprit, & à l'opposite en quelle haine nous devons avoir son contraire, à sçavoir, le vieil homme & la chair. Et c'est la conclusion que l'Apostre veut faire au passage que nous vous avons leu : car ayant montré ci-dessus divers avantages que nous apporte le St. Esprit, & nommément és derniers versets, l'assurance qui nous en revient contre la mort par la resurrection en gloire, il dit maintenant, *Pourtant, mes Freres, nous sommes debiteurs non point à la chair pour vivre selon la chair.* Comme s'il vouloit dire, puis que par l'Esprit habitant en vous, vous avez tant de bénéfices, & qu'au contraire l'affection de la chair est mort & inimitié contre Dieu, & qu'à cause de la chair & du peché vous mourrez, ne s'ensuit-il point évidemment que vous estes *debiteurs non point à la chair pour vivre selon la chair, mais à l'Esprit pour vivre selon l'Esprit?* Car c'est la partie de l'opposition, que l'Apostre obmet expressement, pour ce qu'elle est assez évidente. Puis il propose pour un autre raison, une menace & une promesse, *Car, dit-il, si vous vivez selon la chair vous mourrez, mais si par l'Esprit vous mortifiez* -

les faits du corps , vous vivrez. Ainsi nous avons en ces mots deux argumens , pour induire à l'étude de la sanctification. L'un pris de ce qui est honneste & juste : car la justice & l'honnesteté veut que nous nous acquitions de nos debtes envers ceux à qui nous sommes debiteurs : Or nous sommes debiteurs non point à la chair , mais à l'Esprit : donc nous devons vivre non selon la chair , mais selon l'Esprit. L'autre pris de l'événement pernicieux d'une vie charnelle , amplifié par son contraire , à sçavoir , par l'événement utile d'une vie spirituelle , celle-là suivie de la mort , & celle-ci de la vie éternelle , *Si vous vivez , dit l'Apostre , selon la chair vous mourrez , mais si par l'Esprit vous mortifiez les faits du corps , vous vivrez.*

En la premiere de ces raisons nous avons à considerer nostre gratitude , ou reconnaissance envers Dieu , laquelle nous est proposée comme une dette provenüe de ses graces envers nous. Car cette doctrine se peut tellement rapporter aux bénéfices du St. Esprit , mentionnez és versets immédiatement précédens , qu'elle comprenne aussi generalement tous les bénéfices de Dieu , que l'Apostre a recitez ci-dessus , à sçavoir , que Dieu nous a delivrez

vrez de condamnation, qu'il a envoyé son Fils en forme de chair de peché, & pour le peché, & a condamné le peché en la chair, afin que la justice de la Loy fust accomplie en nous. Ici donc il est expédient de se ramentevoir generalement les graces dont nous sommes debiteurs à Dieu, afin de voir d'autant mieux combien nous sommes obligez à reconnoissance envers Dieu, pour dire avec David au Ps. 103. *Mon ame, béni l'Eternel & n'oublie pas un de ses bienfaits.* Si nous considerions simplement le bénéfice de la création, nous nous trouverions déjà debiteurs à Dieu de l'estre que nous avons, & cette dette requiert que nous nous consacrons à le glorifier, & à le servir de tout nostre pouvoir, selon qu'à cet égard le Psalmiste s'écrie au Ps. 95. *Venez prosternons-nous, inclinons-nous, & nous agenouillons devant l'Eternel qui nous a faits.* Et mesmes les créatures inanimées semblent reconnoistre ce qu'elles doivent au Créateur, & l'en glorifier. *Les Cieux,* dit le Psalmiste Psal. 19. *racontent la gloire du Dieu fort, & l'estendue donne à connoistre l'ouvrage de ses mains. Un jour dégorge propos à l'autre jour, & une nuit montre science à l'autre nuit. Il n'y a point en eux de langage, & n'y a point de paroles: toutesfois sans cela leur voix est ouïe, leur*

allignement est issu par toute la terre, & leur propos jusques au bout de la terre habitable.
Que si les créatures inanimées semblent reconnoître leur dette envers le Créateur, & le glorifier comme pour s'en acquiter, combien plus sommes-nous obligez en reconnoissance de la nôtre de le glorifier? Combien plus encore si nous nous considérons, non seulement comme créatures, mais comme Chrestiens, & en notre condition, non simplement naturelle, mais surnaturelle? Et si en cette condition nous nous representons premierement le bénéfice de l'élection éternelle de Dieu? Que devant que les Cieux & la terre fussent faits, nous estions déjà aimez de Dieu, déjà écrits en son Livre, & préordonnez à la vie éternelle? Car si entre les hommes vous vous estimez plus obligez à ceux qui de plus long-temps vous ont en affection, quelle sera vostre obligation à celui qui vous a aimez dès les temps éternels? qui non par prévision de vos merites, vous a préordonnez à la vie, mais par le seul bon plaisir de sa bonne volonté, & lequel vos pechez avenir & vos iniquitez preveuës, n'ont pu empêcher qu'il ne mist son amour en vous, & qu'il ne vous predestinast pour vous adopter à soy par Jesus-Christ? C'est ce bénéfice éternel,
pour

sur le chap. VIII. des Rom. v. 12. 13. 419
pour lequel l'Apostre s'écrie Eph. 1. *Béni soit Dieu, qui est le Pere de nostre Seigneur Jesus-Christ, qui nous a bénis de toute bénédiction spirituelle es lieux celestes en Christ, selon qu'il nous avoit élus en luy devant la fondation du monde, afin que nous fussions saints & irréprehenibles devant luy en charité.*

L'œuvre de nostre redemption vient après l'envoy du Fils de Dieu au monde, pour prendre nostre nature, & souffrir en elle la malediction de la Loy. Car quelle est nostre debte envers Dieu, que le Fils unique de Dieu soit descendu en la terre, pour nous élever au Ciel? que l'immortel se soit rendu mortel, pour nous délivrer de la mort, & le Pere d'éternité ait voulu naître pour nous regenerer, & que le Dieu de gloire ait voulu estre crucifié en ignominie, pour nous élever en la gloire celeste? L'Apostre nous représente excellemment ce bénéfice Phil. 2. v. 6. 7. 8. disant, que *Christ estant en forme de Dieu, & n'estimant pas rapine d'estre égal à Dieu; toutefois il s'est anéanti soy-mesme, ayant pris forme de serviteur, fait à la semblance des hommes, & s'estant trouvé en figure comme un homme, s'est abaissé soy-mesme, & a été obéissant jusques à la mort, voire la mort de la croix.* Or combien sommes-nous de-

biteurs à Dieu, non seulement pour l'incarnation de son Fils pour nostre redemption, mais pour toute son obéissance & sa passion, & combien sommes-nous obligez de l'en glorifier? Les Anges mesmes qui n'ont point de part à ce bénéfice, en glorifient Dieu, & combien plus nous, à qui tout le fruit en revient? Et certes je dis que nous sommes plus debiteurs à Dieu que les saints Anges: Car ils n'ont point été rachetez comme nous, n'ayans jamais été assujettis à la malediction: c'est pourquoy nous sommes obligez & debiteurs au Fils de Dieu, de sa mort & de ses souffrances, desquelles les Anges ne luy sont point obligez. Et bien qu'en la création ils soient plus redevables que nous, pour avoir receu un estre plus excellent néanmoins en la redemption nostre condition excelle par dessus la leur; car nous avons avec Jesus-Christ une plus étroite communion qu'eux, nous sommes chair de sa chair, os de ses os, & membres de son corps, ce qu'ils ne sont pas. Mais ce bénéfice de nostre redemption est encore suivi de plusieurs autres. Car si nous considerons comment il nous est communiqué, nous verrons s'accroître de plus en plus nostre debte & nostre obligation envers Dieu. Car lors que Dieu nous appelle à la

la participation de sa grace nous sommes morts en nos péchez. Il nous présente la lumière de sa parole, mais nous y sommes aveugles. Il faut donc qu'il nous vivifie, & qu'il nous illumine, & c'est ce bénéfice que recite l'Apostre Ephes. 2. en ces mots, Dieu qui est riche en miséricorde, par sa grande charité de laquelle il nous a aimez, du temps mesmes que nous étions morts en nos fautes, nous a vivifiés ensemble avec Christ. Et Tite 3. v. 3. 4. 5. Nous étions autrefois insensés, rebelles, abusez, servans à diverses convoitises & voluptez, vivans en malice & en envie, dignes d'estre béis, & nous baissans l'un l'autre, mais quand la bénignité & l'amour de Dieu nostre Sauveur envers les hommes est clairement apparue, il nous a sauvés, non point par œuvres de justice, que nous eussions faues, mais selon sa miséricorde, par le lavement de la regeneration, & le renouvellement du St. Esprit. Qui est celuy qui n'estimast très redevables à Jesus-Christ, les aveugles de corps, auxquels il avoit rendu la vue, & les morts qu'il avoit resuscitez. Or nous étions spirituellement aveugles & morts. Car l'homme animal ne comprend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu, car elles luy sont folie, & il ne les peut entendre, d'autant qu'elles se discernent spirituellement.

Mais Dieu qui a commandé que des ténèbres resplendit la lumière, est celuy qui a ré-lui dans nos cœurs, pour donner illumination de la connoissance de sa gloire en la face de Jesus-Christ. Aussi nostre vocation est appelée premiere resurrection. Que si Lazare estant resuscité voulut suivre Jesus-Christ, ne nous sentirons-nous point obligez de le suivre, en reconnoissance de ce bénéfice spirituel, que nous avons receu de luy? & ne ferons-nous point comme celuy des dix lépreux qui ayant été guéri par Jesus-Christ, comme il alloit se présenter aux Sacrificateurs, s'en retourna glorifiant Dieu, & se jeta en terre aux pieds de Jesus-Christ luy rendant graces? Si nous sommes debiteurs à Dieu du bénéfice de sa vocation, combien plus de celuy de nostre justification, de ce que nos pechez ne nous sont point imputez, mais que la justice du Fils de Dieu nous est imputée? de ce que nos pechez sont chargez sur Jesus-Christ, & que sa justice nous est donnée, selon que dit l'Apostre 2. Cor. 5. que Dieu a fait celuy qui n'a point connu de peché, estre peché pour nous, afin que nous soyons justice de Dieu en luy? Nous estions souillez: quel bénéfice nous est-ce, que d'estre lavez au sang de l'Agneau? Et si
le

le fardeau de l'ire de Dieu nous estoit insupportable, quelle obligation avons-nous à celui qui nous en a déchargé? comme dit David au Ps. 32. *O que bien-heureux est l'homme, auquel le Seigneur n'aura point imputé le peché! Bien-heureux sont ceux desquels les iniquités sont pardonnées, & desquels les pechez sont convertis.* Mais il est encore considerable que la justice de Jesus-Christ nous est tellement donnée, que Jesus-Christ mesme nous est donné, selon que dit le Prophete Esaïe ch. 9. 5. *L'enfant nous est né, le Fils nous a esté donné.* Et si quelque present peut obliger les hommes, combien sont debiteurs à Dieu ceux auxquels il a donné ce qu'il avoit de plus cher, & de plus precieux, à sçavoir, son Fils bien-aimé? Ainsi nous nous trouvons debiteurs à Dieu de Jesus-Christ, de son corps, lequel a esté rompu pour nous en la croix, de son sang qui a esté respandu pour nous, de Jesus-Christ tout entier, qui avec sa chair & son esprit, c'est à dire, avec sa nature divine, & avec tous ses biens, nous est donné comme un héritage, & comme un tresor pour le posseder. Tresor encore qui nous est conservé contre les assauts de Satan, contre les principautez & les puissances, contre les malices spirituelles, qui sont és lieux
ce.

celestes, estans gardez en la vertu de Dieu, pour ne tomber en leur puissance & en leur domination. Et combien est accrue nostre debte par cette conservation, par ce soin que Dieu a de nous, de se rendre nostre bouclier, & d'estre à nostre droite, afin que nous ne soyons ébranlez ? tellement que le fidele peut dire avec David au Ps. 23. 4. *Quand je cheminerois par la vallée d'ombre de mort, je ne craindrois aucun mal, car tu es avec moy, ton baston & ta houlette sont ceux qui me consolent.* Ajoutons à tous ces biens celuy de nostre glorification, que nous esperons & attendons, à sçavoir, que la loge de cette habitation terrestre estans destruite, nous avons une maison éternelle és Cieux, qui n'est point faite de main : Et si nous sommes debiteurs à Dieu de ce domicile terrestre, combien plus du domicile du Ciel ? Si les enfans d'Israël estoient tant redevables à Dieu, pour la Canaan temporelle, combien plus nous pour la Canaan celeste ? & si eux pour les biens charnels, combien plus nous pour des biens ineffables & éternels. *qu'œil n'a point vus, qu'oreille n'a point ouïs, & qui ne sont point montez au cœur de l'homme ?* Tous ces bénéfices sont communs & généraux, à tous les fideles, & les obligent également à Dieu,

Dieu : mais combien y a-t-il de bénéfices particuliers, que nous recevons de la largesse & de la miséricorde de Dieu, qui nous rendent un chacun en particulier debiteurs à sa bonté ? Combien de délivrances ne recevons-nous point ? & combien de fois n'expérimentons nous point son assistance ? Que si mêmes nos adversitez nous rendent debiteurs à Dieu, combien plus la prospérité ? Et si nos maux nous obligent à glorifier Dieu, combien plus les biens ? Or nous sommes debiteurs à Dieu pour nos afflictions, parce qu'il change leur nature, & les convertit en des bénédictions, selon que l'Apostre dit Rom. 8. 27. *que toutes choses aident ensemble en bien, à ceux qui aiment Dieu*, dont David parlant de foy dit, *qu'il luy est bon d'avoir été affligé*. Apprenons qu'estans appelez debiteurs, qu'autant de biens que nous avons reçu de Dieu, sont comme autant de cédules & d'obligations, qui nous obligent à servir Dieu. C'est pourquoy 2. Sam. 12. 7. David estant tombé en adultère, Dieu luy fait reproche des gratuites, dont il avoit usé envers luy : *Je t'ay oint pour estre Roy sur Israël, & t'ay délivré de la main de Saul ; mesme je t'ay donné la maison de ton Seigneur, & les femmes de ton Seigneur en ton sein, & t'ay bail-*

baillé la maison d'Israël & de Juda, & si cela est peu, je t'eusse ajouté telle & telle chose, pourquoy donc as-tu méprisé la parole de l'Eternel, faisant ce qui luy déplaisoit? & au 32. ch. v. 6. du Deuter. où Moysé réitérant qu'Israël s'estoit corrompu envers Dieu, & que c'estoit une generation perverse & revefche, luy dit, *Est-ce ainsi que tu recompenses l'Eternel, peuple fou, & qui n'es pas sage? N'est-il pas ton Pere qui t'a acquis? qui t'a fait & façonné? De mesme au 16. d'Ezechiel, Dieu reproche à son Eglise, les graces qu'il luy a faites, en montrant la grandeur par la misere de sa premiere condition, pour se plaindre de son ingratitude. C'est ainsi que Dieu reproche au peuple d'Israël, son ingratitude à ses graces au 1. d'Esaië, appellant les cieux & la terre, & opposant la stupidité des hommes à la reconnoissance des bestes. Vous Cieux, dit-il, écoutez, & toy terre, preste l'oreille & je parlerai. J'ai nourri des enfans & les ai eslevez, mais ils se sont rebellez contre moy. Le bœuf connoist son possesseur, & l'asne la creche de ses maistres: mais Israël n'a point de connoissance, mon peuple n'a point d'intelligence: nous montrant quel est ce vice qui rend les hommes semblables, & mesmes inferieurs aux bestes brutes. Par ce vice les hommes*

mes

mes sont semblables aux nuées qui es-
vées par la vertu du soleil, après obscur-
cissent ses rayons ; car ainsi l'homme in-
grat élevé par la faveur de Dieu, obscur-
cit sa gloire par son ingratitude : ou sem-
blable à la mer qui rend ameres toutes les
eaux qu'elle a reçues douces ; car ceux-
ci rendent de l'amertume, pour la dou-
ceur des bienfaits du Seigneur : ou sem-
blables aux terres infertiles, qui pour la
bonne semence qu'elles ont reçues, ne ren-
dent que des ronces & des chardons. Ce
vice prive l'homme des bénéfices de Dieu,
& ferme la main de sa largesse. Car com-
me vous ne prestez point à un homme
qui ne rend rien, aussi puis que Dieu nous
a rendus debiteurs par ses graces, nous
nous en privons si elles ne sont rendues
par nostre reconnoissance. Mais comme
celuy qui rend bien, oblige mesme son cre-
diteur à une seconde bënëfice, aussi
Dieu s'oblige à de nouveaux bienfaits à
la gratitude de ses debiteurs. C'est pour-
quoy en la Loy on ne se devoit presenter
devant Dieu à vuide, afin aussi que nul
ne fortist à vuide de devant Dieu : & à la
feste de Pasque il vouloit qu'on luy offrist
les premices des biens de la terre, afin que
ces premices attirassent la moisson. Tou-
te l'utilité de nostre reconnoissance envers
Dieu,

Dieu, comme tout le mal de nostre ingratitude nous en revient : car Dieu n'a que faire de nostre reconnoissance. Mais comme le soleil tire les vapeurs de la terre, non pour soy, mais pour les faire retomber sur la terre en pluyes qui l'engraissent : aussi il veut que nostre gratitude retombe sur nous en bénédictions : & comme il ne pleut point és lieux d'où le soleil ne tire point de vapeurs, aussi les bénédictions de Dieu ne seront point versées sur celuy, duquel Dieu ne tire aucune vapeur d'action de graces.

Ici il faut éloigner de nous deux vices pernicioeux, l'un est l'orgueil, par lequel les hommes vains, au lieu de se reconnoître debiteurs à l'Eternel, s'imaginent que l'Eternel leur soit redevable, & croient meriter de luy ses biens; & au lieu de s'humilier sous les faveurs de Dieu, s'en glorifient, & se les attribuent comme s'ils ne les avoient point receues de Dieu. Mais à ceux-là dit l'Apostre, *qui a donné à Dieu le premier, & il luy sera rendu? O homme, qu'est-ce que tu as que tu n'ayes reçu? & si tu l'as reçu, pourquoy t'en glorifies-tu comme si tu ne l'avois pas reçu?*

L'autre vice dont il faut ici se prendre garde, est une grossiere ignorance, qui empêche les hommes de voir le grand nom-

nombre de bénéfices de Dieu, estans aveugles au milieu de ses biens, ou une stupidité brutale, par laquelle ils sont insensibles aux graces de Dieu. Tu entreras souvent en ton cabinet, pour faire le calcul de tes revenus, & pour conter ton argent: mais entres-tu aussi souvent en ta conscience, pour faire le conte des biens que tu as receus de Dieu? Souvent tu fœuillettes tes papiers, pour solliciter les debtes dont tes prochains te sont debiteurs: mais regardes-tu aussi souvent combien tu es debiteur à Dieu, pour te solliciter toi-même à la reconnoissance qui luy est due?

La debte que nous devons à Dieu, est une reconnoissance de cœur, de bouche, d'actions. De cœur, pour mediter ses œuvres, & ses bienfaits, pour en conserver la memoire, & retenir avec plaisir & contentement les pensées de la multitude & de la grandeur de ses graces; pour dire en nous-mêmes comme Jacob, Gen. 32. v. 10. *O Dieu, je suis trop petit au prix de toutes les grâces, & de toute la verité dont tu as usé envers ton serviteur.* De bouche, pour luy rendre les bouveaux de nos lèvres, confessans son nom, disans avec David au Ps. 116. *Que rendrai-je à l'Eternel? tous ses bienfaits sont sur moy: je prendrai la coupe des delivrances, & j'invo-*
que-

querai le nom de l'Eternel. Je rendrai maintenant mes vœux à l'Eternel, devant tout son peuple. Je sacrifierai sacrifice d'action de grâces, & tant en public, qu'en particulier. En public, comme dit le Psalmiste au Ps. 149. 1. *Chantez à l'Eternel nouveau cantique, & sa louange en la congrégation de ses bien-aimés.* En particulier, v. 5. *Les bien-aimés de l'Eternel tressailliront se glorifiant, à sçavoir, au Seigneur, & demèneront joye sur leurs couchés.* D'actions, conformant toutes nos œuvres à la volonté de Dieu, car c'est la vraie reconnoissance que de vivre saintement, comme le montre David au Ps. 116. 8. disant, *Tu as retiré mon ame de la mort, mes yeux de pleur, & mes pieds de trebuchement. Je cheminerai en la présence de l'Eternel en la terre des vivans.* Aussi Dieu, après avoir retiré son peuple d'Egypte, publia sa Loy, pour nous apprendre, que pour reconnoître ses bienfaits, il faut s'estudier à la sainteté. Et Jesus-Christ trouvant au Temple celuy qu'il avoit guéri d'une maladie de 38. ans, luy dit, *Tu as été rendu sain, ne peche plus.* David au Ps. 119. promettoit à Dieu cette reconnoissance, disant v. 32. *Je courrai par la voye de tes commandemens, quand tu auras mis mon cœur au large: v. 145. J'ai crié de*
tout

tout mon cœur, répond moy, Eternel, & je garderai tes statuts. J'ai crié vers toy, mets moy à sauveité, afin que j'observe tes témoignages: & c'est ce que nous voyons en ce lieu, où l'Apostre dit, que nous ne sommes point debiteurs à la chair, c'est à dire, à nostre corruption naturelle, pour vivre selon la chair, c'est à dire, pour obéir au vieil homme, & pour accomplir ses convoitises, pour lâcher la bride à nos desirs & à nos affections déréglées: voulant dire à l'opposite que ce dont nous sommes debiteurs à Dieu, & à son Esprit est de vivre selon l'Esprit, suivre son adresse & ses saintes inspirations en toutes nos actions. Et c'est la reconnoissance que l'Apostre requiert envers l'Esprit de Dieu, Ephes. 4. 30. quand il dit, Ne contristez point le St. Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellez pour le jour de la redemption. Car cet Esprit se contriste dedans nous, quand au lieu de suivre ses mouvemens, nous sommes affectionnez aux choses de la chair, quand nous cherchons les choses de la terre, au lieu de celles du Ciel. Quand au lieu de prendre plaisir en la Loy de l'Eternel, nostre affection se trouve inimitié contre Dieu: quand au lieu d'estre touché d'une tristesse selon Dieu, nous vivons en sécurité charnelle. Enfin quand
nos

nos actions se trouvent estre ces effects de la chair, que recite l'Apostre Gal. 5. Comme au contraire nous vivons selon l'Esprit, & luy sommes reconnoissans, quand les fruits de l'Esprit paroissent en nostre vie, charité, joye, paix, esprit patient, bénignité, bonté, loyauté, douceur, attremperance.

Il y a diverses choses très-considerables en cette reconnoissance, & en ce payement duquel nous sommes debiteurs à Dieu.

I. Le Crediteur mesme est celuy qui nous donne de quoy le payer : car Dieu nous donne le vouloir & le parfaire selon son bon plaisir. Ici nous pouvons rapporter ce que dit David 1. Chron. 29. 14. lors que luy & le peuple apportoint leurs offrandes, *O nostre Dieu, qui suis-je, & qui est mon peuple, que nous ayions assez de pouvoir d'offrir volontairement telles choses? Car toutes choses viennent de toy & de ta main, nous te les presentons. Tellement qu'il faut que le fidele pour ce payement duquel il est obligé envers Dieu, fasse la priere de David au Ps. 51. O Dieu, crée en moy un cœur net, & renouvelle dedans moy un Esprit tien remis. Seigneur ouvre mes levres, & ma bouche annoncera ta louange.*

En second lieu, il est remarquable au paye-

payement de cette dette, que plus on paye & plus on a; plus un homme rend à Dieu de devoirs, plus il est riche & abondant en graces spirituelles, comme l'enseigne Jesus Christ en la similitude des talens, Matth. 25. où le serviteur qui avoit rendu à son maistre les cinq talens qu'il en avoit receus, avec encore cinq autres de gain, en reçut encore davantage: au lieu qu'au mauvais serviteur qui avoit caché le talent de son maistre en terre, sans le faire valoir, fut osté le talent qu'il avoit, & fut donné à celuy qui avoit les dix: ce qui fait dire au Seigneur, *à chacun qui aura, à sçavoir de la reconnoissance envers Dieu, il sera donné, & il en aura tant plus: mais à celuy qui n'a rien, à sçavoir, de reconnoissant envers Dieu, cela mesme qu'il a, luy sera osté*, Dieu en retirera ses premieres graces pour punir son ingratitude.

En troisième lieu, Dieu n'agit pas avec nous comme un crédeur severe. Il accepte pour agréable en ce payement la foible obeissance de ses enfans: & il accepte une partie pour le tout, honorant mesme la sincerité de nostre affection à son service, dū nom de perfection, & la recompensant d'un salaire très grand.

Et ici il nous faut distinguer une dette legale & une Evangelique, c'est à dire,

T

la-

laquelle nous devons par la Loy, & la dette que l'Evangile nous demande. La Loy nous demande payement de deux dettes, à sçavoir la satisfaction pour la peine de nos pechez, & une obéissance exacte à tous les commandemens pour obtenir la vie, prononçant malediction contre celuy qui manque en un seul point. Nous nous reconnoissons absolument insolubles de ce payement : aussi ce n'est pas ce payement que l'Evangile nous demande, mais il nous le presente fait par Jesus-Christ nostre Seigneur, qui est l'accomplissement de la Loy, en justice à tout croyant. C'est pourquoy Hebr. 7. l'Apostre l'appelle nostre pleige, pour nous montrer qu'il a payé pour nous, de là vient que nous demandons pardon, ou remission de nos dettes par son sang. Mais le payement que l'Evangile demande, & duquel parle nostre Apostre, c'est un effort & une étude de conformer nostre vie à sa sainte volonté; non pour acheter les Cieux; car ce seroit confondre l'Evangile avec la Loy; outre que nostre monnoye se trouveroit de mauvais alloy: mais pour nous acheminer au Ciel, & pour remercier Dieu de ce que le Ciel nous est acquis par le sang de son Fils.

Rom.
10. 4.

Mais voici une notable injustice de laquelle

quelle nous nous rendons coupables, c'est
qn'au lieu de complaire à Dieu, ou à son
Esprit, auquel nous sommes debiteurs, nous
complaisons à la chair à laquelle nous ne
sommes point debiteurs. Nous favorisons
cette corruption que nous devrions avoir
en horreur. Nous prestons encore l'oreil-
le au serpent, qui nous a seduits, & qui
nous a précipitez dans toutes nos miseres,
& nous luy permettons d'estre d'intelligen-
ce dedans nous avec nos affections. Le pe-
ché qui a mis separation entre Dieu &
nous, & qui nous a privez de son Paradis,
est ce que nous nourrissons, & ces reliques
de nostre chair qui rendent nos corps su-
jets à la mort, est ce que nous entretenons
cherement & précieusement.

Pourtant si quelcun n'est assez touché ^{II. Point.}
de la consideration des bienfaits de Dieu
pour crucifier la chair avec ses convoiti-
ses, par gratitude & par reconnoissance,
l'Apôstre luy met au devant la mort, voi-
re la mort éternelle, l'effect & l'événement
infaillible de la vie charnelle : *Car,*
dit-il, si vous vivez selon la chair vous mour-
rez, c'est à dire, si le peché regne en vo-
stre corps mortel, pour accomplir ses con-
voitises. Car nous avons montré ci-de-
vant en l'exposition des versets precedens,
que ces termes, estre selon la chair, vivre
T 2 selon

selon la chair, ne signifie pas simplement avoir en soy du peché & de la corruption ; car ainsi les plus justes vivoient *selon la chair*. Et certes nostre Apostre disant ici, *Si par l'Esprit vous mortifiez les faits du corps vous vivrez*, montre bien que ce viel homme, qu'il appelle *chair & corps*, & ailleurs *corps de peché*, demeure encore en nous, puis qu'il le faut incessamment combattre & mortifier : mais *vivre selon la chair*, c'est estre asservi à la chair, & estre sous la domination du peché, de laquelle domination sont délivrez les fideles, par l'Esprit de regeneration ; car le peché est bien encore en eux, mais il n'y regne plus, mais il y est reprimé & combattu, & c'est à quoy est requis nostre étude, afin que le peché n'obtienne sur nous sa premiere domination. Car bien que quant à la vertu de Dieu, par laquelle nous sommes maintenus, afin que nul ne nous ravisse des mains du Pere celeste, le peché ne puisse obtenir sur nous sa premiere domination, selon que l'Apostre St. Jean dit,

Jean 10. *que celui qui est né de Dieu ne peut pecher*,

1. Jean 1. *c'est à dire, estre asservi au peché, parce que la semence de Dieu demeure en lui*, néanmoins quant à nous, nous sommes foibles, & de nous-mesmes enclins à dechoir, & avons besoin de menaces & d'exhortations,

afin

afin qu'elles excitent en nous une sainte sollicitude , par la consideration de nostre propre infirmité , soit pour implorer le secours du Seigneur , & l'implorant l'obtenir , soit pour prendre garde à nos voyes , & en y prenant garde nous maintenir. Si nous étions parfaitement regenez , la seule consideration de nostre obligation envers Dieu , suffiroit pour nous exciter à son service , & pour nous contenir dans les bornes de nostre devoir , mais à cause du péché qui est encore en nous , nous avons encore besoin d'un frein un peu rude , & il est bon qu'après la consideration de nostre obligation envers Dieu , & de ses bienfaits envers nous , les menaces nous viennent en second lieu , & comme moins principalement en consideration. Je dis en second lieu , parce que c'est ce que considerent en premier lieu , voire seulement ceux qui n'ont qu'une crainte servile : mais la crainte filiale tient l'ordre que nostre Apôstre nous montre en ce texte : c'est que premierement elle nous induit à nostre devoir par amour & par reconnoissance , à sçavoir , *parce que nous sommes debiteurs à Dieu* ; & quant aux menaces & aux promesses elle ne les considere qu'en second lieu : il faut donc que n'estans pas assez touchés du ressentiment des bienfaits du

Seigneur envers nous , nous vienne au devant ce que nous propose ici l'Apôtre , c'est que *si nous vivons selon la chair nous mourrons*. Le peché nous est doux , mais c'est que nous en éloignons l'amertume que la justice divine luy a donnée. Un chacun est tiré & amorcé par sa propre convoitise , mais nous ne considérons point que le peché engendre & enfante la mort. Le peché avant que de l'avoir commis , avant l'acte est un ennemi flateur , en l'acte un venin doux , & après l'acte un scorpion piquant. Car Satan ne manque point d'apats & de promesses , envers ceux qu'il séduit , mais il est encore plus frauduleux que Laban , qui échangea à Jacob son salaire. Ses persuasions sont semblables à celles que nous voyons au 34. de la Genèse , que Hemor fit à son peuple , il promettoit le bestail de Jacob & toute sa substance , mais le contraire leur arriva , car ils furent pillés & mis à mort. Pourtant dit l'Apôtre , *quel fruit aviez-vous des choses desquelles maintenant vous avez honte ?* Certes leur fin est la mort ; voire la mort , laquelle l'Ecriture pour nous représenter , nous propose des pleurs & des grincemens de dents , un feu éternel , un estang de feu & de soulfre , & appelle tourmens & ignominie éternelle , & une mort préparée

parée au Diable & à ses Anges. Toy donc qui te laisses emporter aux voluptez de ce siècle, les as-tu considérées jointes avec ces tourmens? Et toy qui vis si doucement à l'abandon de tes dissolutions, as-tu accouplé une telle vie à une fin malheureuse, & à une éternelle confusion? & as-tu pensé sérieusement que le peché que tu laisses regner en toy, te précipite dans les enfers, & t'acquiert pour jamais la compagnie des Demons? As-tu considéré que c'est un serpent que tu échauffes en ton sein, qui te perce les entrailles? *Chemine*, dit l'Ecclesiaste, *comme ton cœur te mene, & selon le regard de tes yeux, mais sçache que pour toutes ces choses Dieu t'amenera à jugement*: comme s'il vouloit dire, tu veux t'abandonner aux délices du peché, mais propose toy auparavant que tu dois comparoistre au-jugement de Dieu, pour remporter en ton corps ce que tu auras fait, ou bien, ou mal, & tu auras tout sujet de changer de propos & de résolution. Si cette considération doit estre puissante pour nous détourner du mal, combien à l'opposite le doit estre la considération de la vie éternelle, pour nous induire au bien? *Si par l'Esprit*, dit l'Apostre, *vous mortifiez les faits du corps vous vivrez*, c'est à dire, vous obtiendrez cette vie éternelle,

où il y a rassasiement de joie & plaifance pour jamais, où vous verrez Dieu comme il est, & serez rendus semblables à luy; où Dieu sera tout en tous, où vous posséderez la gloire contre toute imperfection, la présence contre toute foiblesse, la justice contre tout peché, son immortalité & sa suffisance contre la mort & tous deffauts, où vous aurez non la vanité des honneurs de ce siècle, mais vous serez assis avec Jesus-Christ en son trone, où vous aurez la compagnie de Jesus-Christ, qui s'est donné pour vous, des milliers d'Anges & des Esprits des Justes qui sont glorifiez, où vous serez loüans & glorifians Dieu, avec les armées celestes, où vous serez abreuvez du fleuve des delices du Seigneur, où l'Agneau qui est au milieu du trone, vous paîtra, & vous conduira aux vives fontaines des eaux, enfin où il n'y aura plus ni dueil, ni cri, ni travail, mais joie éternelle.

Vous souhaitez sans doute cette vie; mais pour y parvenir, suivez le moyen & entrez au chemin. *Mortifiez par l'Esprit les faits du corps.* Il faut du combat pour entrer en cette felicité. Les Israélites, pour entrer en la Canaan terrienne, eurent à combattre plusieurs ennemis; aussi nous n'entrerons point en la Canaan celeste sans com-

combat : & l'ennemi que nous avons à combattre & à mortifier, c'est le peché, ce sont les faits du corps, c'est à dire, du vieil homme en nos membres, ce sont nos affections déreglées & nostre mauvais naturel. Mais ici combattons avec d'autant plus de courage, que ce n'est point pour avoir *une couronne corruptible, mais une incorruptible*, 1. Cor. 9. 25.

Et voulez-vous *mortifier les faits du corps*, estouffez les à leur premiere naissance, & que les premiers mouvemens de peché & ses plus petites suggestions, vous soient comme ces enfans de Babylon, qui doivent estre écrasés contre la pierre. Ce combat se fait en fuyant & évitant les occasions du peché, & en s'abstenant mesme de l'apparence du mal. Vous *le mortifiez* aussi, détournans vos passions sur de meilleurs objects. Vous qui estes convoiteux des delices du peché, adressez vostre convoitise aux biens celestes, & aux richesses de la maison de Dieu. Vous qui vous rejouissez des plaisirs du siècle, rejouissez vous de ce que vos noms sont écrits aux Cieux. Vous qui craignez des hommes & des dangers charnels, que ne craignez vous Dieu & les maledictions de la Loy? Vous que la colere domine, apprenez à vous courroucer contre vos pechez.

T s

Pour

Pour conclusion, recueillons de ce texte quelques doctrines & instructions.

Qu'il faut qu'en toute l'obéissance, que nous rendons à Dieu, nous nous humilions sous luy, puis que tout ce que nous pourrions faire, nous le devons, & que l'obéissance entiere de toute nostre vie, n'est qu'une debte envers Dieu. Contre la doctrine de l'Eglise Romaine, qui fait de ce qui est une debte, des œuvres de superérogation. Pour ces choses il faudroit que nostre gratitude excedaît la grandeur des bénéfices de Dieu. Mais puis que nous sommes redevables à Dieu de tout, de Jesus-Christ de sa mort, & de toutes ses souffrances, voire de luy-mesme, pourrions-nous égaler cette debte, encore moins la surpasser pour nostre payement? Que si toutes nos œuvres & tout nostre payement, est au dessous d'une si grande debte, & ne pouvons seulement nous acquitter, comment meritons-nous, ou excédons nous nostre obligation?

Ici nous apprenons que nous ne sommes pas tellement regenez, qu'il n'y ait toujours en nous des *faits du corps*, c'est à dire, du peché à *mortifier*. Et ce contre la perfection prétendue par l'Eglise Romaine. Car qu'est-ce qui doit estre mortifié en nous, que ce qui est peché? Or
cette

cette mortification du fidele est perpetuelle en cette vie, tellement *que si nous disons que nous n'avons point de peché, nous nous séduisons nous-mesmes, & la verité n'est point en nous.* 1. St. Jean 1. 8. tellement que nostre vie doit estre un cours continuel d'amendement & de repentance.

Que ce n'est point par nos propres forces, ni par la vertu de nostre franc-arbitre, que nous pouvons mortifier le peché, mais que c'est par la vertu de Dieu, l'Apostre disant *que par l'Esprit nous mortifions les fais du corps.* Or cet Esprit c'est la grace de la regeneration, sans laquelle le peché regne & domine en nous; pour nous apprendre à demander à Dieu cet Esprit, & l'ayant obtenu à dire avec le Prophete Ps. 51. *O Dieu ne m'oste point ton St. Esprit, & que l'Esprit franc me soutienne.*

Aussi voyons nous que le peché n'est pas une chose indifferente à Dieu, mais qu'il attire sur nous son ire & sa malediction. Que cette vie, selon que nous l'instituons, est le chemin de la mort ou de la vie. *Ne vous abusez point,* dit l'Apostre Gal. 6. *Dieu ne peut estre mocqué, car ce que l'homme aura semé il le moissonnera aussi. Car qui sème à sa chair, moissonnera aussi de sa chair corruption, mais qui sème à l'Esprit, moissonnera aussi de l'Esprit la vie éternelle.*

Ces choses considérées , cheminons selon l'Esprit, & non selon la chair. Et quand nous sommes sollicités au péché, disons à part nous : à qui sommes-nous débiteurs ? est-ce à l'Esprit , ou à la chair ? à Dieu, ou au péché ? Mettrons-nous en oubli les bénéfices de Dieu ? ou contristons-nous son Esprit ?

Enfin éjouïssons-nous és travaux & és combats de cette vie, puis qu'il nous reste une vie avenir, & que nous n'avons pas esperance en Christ, pour ce monde seulement, mais qu'après avoir combattu le bon combat, nous attendons une vie celeste, une couronne incorruptible de gloire. Ainsi soit il.

SER.